

ORDRE DE JOUR

Saint-Barnabé, le 4 novembre 2022

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions de la résolution numéro 293-12-21, relative au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé pour l'année 2022, j'ai le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, qui se tiendra **le lundi 7 novembre 2022**, à 19 h 30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum ;**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption des procès-verbaux suivants :**
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2022.
4. **Dépôt de la liste de la correspondance reçue au nom du conseil municipal entre le 1er octobre 2022 et le 4 novembre 2022 ;**
5. **Approbation de la liste des comptes et de la liste des salaires ;**
6. **Gestion financière et administrative :**
 - 6.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé pour l'année 2023(article 148 du Code municipal) ;
 - 6.2 Décision du conseil municipal concernant l'élaboration de plans dans l'optique de reconfigurer l'intersection de la rue Notre-Dame et du chemin de la Grande-Rivière et l'ouverture d'une nouvelle rue ;
 - 6.3 Achat de cartes cadeau et repas de fin d'année pour les employés ;
 - 6.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal (article 357-358 LERM) ;
 - 6.5 Présentation de la liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir en date du 03 novembre 2022 (article 1022 du Code municipal).

7. Sécurité publique :

- 7.1 Négociation d'une entente avec la Régie de Sécurité Incendie de la MRC de Maskinongé pour la séparation des coûts de formations des ressources partagées ;
- 7.2 Embauche de pompier volontaire.

8. Travaux publics, aménagement et urbanisme :

- 8.1 Prise en considération des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres lancé en vertu de la résolution numéro 161-07-22, du 4 juillet 2022 concernant le marché relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;
- 8.2 Ajout d'un bloc supplémentaire de douze (12) semaines de travail, pour un manœuvre spécialisé, qui sera ajouté aux quarante semaines existantes pour cette année ;
- 8.3 Décision du conseil municipal relativement à l'entretien de la station de pompage d'eau potable située à Saint-Élie-de-Caxton et à la recherche, si nécessaire, de nouvelles sources d'eau souterraines consécutivement à la demande formulée par la municipalité d'Yamachiche.

9. Loisirs, sports et Culture :

Aucun sujet à l'ordre du jour.

10. Environnement, parcs et milieu de vie :

Aucun sujet à l'ordre du jour.

11. Services aux citoyens :

Aucun sujet à l'ordre du jour.

12. Autres sujets :

- 12.1 Contribution financière au Noël du Pauvre 2022 ;

13. Sujet (s) apporté (s) par les membres du conseil

13.1 _____

13.2 _____

13.3 _____

14. Période de questions ;

15. Clôture de la séance

/S/ Sylvie Desaulniers
Greffière-trésorière intérimaire
2022-11-04